



REUNION DE QUARTIER- Doëlan

26 OCTOBRE 2013

INTRODUCTION :

Le Maire introduit la réunion et rappelle aux personnes présentes l'esprit de ces réunions publiques: chacun est invité à poser des questions sur son vécu, l'actualité, l'engagement de l'équipe municipale mais ne doit pas évoquer de problèmes de voisinage. L'équipe municipale s'engage d'une année sur l'autre à répondre aux questions posées lors de la réunion publique précédente.

Présentation des élus présents : Anne MARECHAL, Gérard COTTREL, Jacques JULOUX, Lydie CADET, Yannick PERON, Kristell MORICE et Lionel RUNAVOT

1- Réponses fournies aux questions posées en 2012

QUESTIONS POSEES	REPONSES APORTEES
La sucette pose un problème de visibilité à Doëlan : elle est devant un panneau 30.	La sucette n'a pas été enlevée : elle a été abimée par un véhicule et a été complètement détruite. C'est sans rapport avec le contrôle de gendarmerie. Pour les services, cela ne gêne pas la visibilité. Toutes les sucettes entraînent de la contestation. Les panneaux n'ont pas été posés au hasard et les emplacements sont justifiés. Cela sera vérifié de nouveau.
Présentation PLU : dit qu'une nouvelle zone serait urbanisée à Doëlan, derrière la chapelle ? pourquoi à cet endroit, vierge de toute construction alors qu'il y a d'autres endroits	Le Maire dément, c'est une zone actuellement constructible. Beaucoup de zones constructibles ont été retirées alors qu'une ½ seulement des 200 ha avaient été consommée. Est-ce que l'on retire tout Doëlan ? c'est une parcelle suffisamment grande pour permettre de mettre en oeuvre les axes du SCOT : densification de l'habitat notamment. Cette zone n'est pas derrière la chapelle. Toutes les parcelles seront affichées 15 jours à compter du 5/11. Sur Doëlan, toutes les constructibilités ont été retirées sauf cette parcelle qui offre un potentiel pour une douzaine de maisons. Le rapport du commissaire enquêteur a été rendu et est consultable en mairie. C'est un avis : il n'est pas exécutoire. La commission PLU va se réunir pour savoir si le PLU sera maintenu en l'état ou pas. Lorsque l'avis est défavorable, les élus le suivent.
Qui est responsable des servitudes des chemins ?	Il faudrait que ce chemin soit clairement identifié pour qu'une réponse soit

Réunion de quartier de Doëlan

26 OCTOBRE 2013



<p>Lagrange : ce chemin était un sentier : qui est chargé de l'entretien ? ce chemin n'appartient à personne.. parallèle à la route du pont dû mais de l'autre côté.</p>	<p>apportée. M Denez DUIGOU prendra contact avec Mme Jackson Il y a une enquête sur les délaissés de chemin en ce moment. La commission s'est réunie la semaine dernière : un certain nombre de personnes compétentes y travaillent. Si une partie n'est pas identifiée, elle sera ajoutée. C'est long : tous ses dossiers sont à traiter un par un. Cela aboutira sur une enquête publique et les gens pourront formuler leurs remarques. Ce chemin n'est pas communal. La réponse n'est pas connue à ce jour. L'enquête sur les délaissés de voirie n'a pas été faite. La commune avait passé une annonce dans le journal pour demander aux gens qui le souhaitent d'acquérir ou céder des délaissés de voirie. Il faut ensuite une enquête publique. L'urgence portait sur le PLU et l'AVAP. L'enquête sur les délaissés n'est pas encore terminée : cette dernière nécessite beaucoup de temps et l'AVAP et le PLU n'ont pas permis de tout mener de front. Il aurait fallu embaucher quelqu'un.</p>
<p>La grange : serait-il possible d'entourer les poubelles : parfois elles débordent sur la rue. Ce dépôt est dangereux à cet endroit. Est-ce possible de mettre une benne ? il y en avait une il y a quelques mois...</p>	<p>Anne MARECHAL : cela n'empêche pas les débordements. Une étude est en cours sur les grands axes. Les ST iront sur place. Cette benne appartenait à un entrepreneur. Les ST ont été obligés d'aller chercher cette benne car il n'avait fait aucune demande et il a été verbalisé. La collecte des encombrants existe : elles seront dorénavant affichée sur le panneau lumineux. Les dépôts sauvages sont poursuivis en justice.</p>
<p>Entretien : la portion parallèle à la rivière a été nettoyée il y a 5-7 ans la balayeuse va dans la 1ère partie et jamais là et en ce moment la rue disparaît sous les mauvaises herbes. Il faudrait prévoir un entretien</p>	<p>Les ST iront sur place. Les services techniques n'ont pas trouvé l'endroit exact. Il existe plusieurs portions parallèles à la rivière...</p>
<p>Démolition COOK : les camions devaient arriver à vide en remontant la rive gauche et repartir à plein par Keruster... le port peut-il accepter à la queue leu leu les 38T chargés ? le muret ne menace-t-il pas de tomber ?</p>	<p>Voici ce qui était prévu : A vide par le haut et pleins par le bas. Sur le port, c'est une départementale, prévue pour les charges et l'autre est une communale, qui ne prévoit pas ça. C'est pour cette raison que nous avons souhaité qu'ils reviennent pas la départementale. La route ne sera pas refaite. Gérard COTTREL effectivement, un maire avait pris un arrêté pour empêcher les camions de passer par là pour protéger le muret. On était conscient que des camions chargés risquaient de poser des problèmes puisque de fait c'était un problème posé du temps de l'usine... Entre 2 maux, il fallait choisir le moindre. Normalement, il n'y aura plus de poids de cet ordre sur cette voirie. Le jour où il y aura reconstruction, il y aura encore des camions.</p>
<p>Passage entre la sucette et le virage en haut. Vous avez dit qu'il n'y avait pas d'accident mais pendant les vacances à de multiples reprises des gens ont échappé à l'accident. La vitesse n'est pas respectée, le stationnement non plus et personne ne vient vérifier. En haut, juste dans le virage, un pin monstrueux déforme complètement la chaussée de 20 à 25 cm. Tous les jours, des cyclistes descendent et il est très fréquent que l'accident soit évité de justesse.</p>	<p>Le stationnement : circulation sur la commune : quels aménagements faut-il et pourquoi ? le cabinet devait résoudre ces questions. METAVISION a indiqué de ne pas enlever le stationnement RG et de ne pas mettre un sens unique RG mais il faudrait mettre des passages piétons. La double circulation ralentit les véhicules, de même que le stationnement. Le seul problème est la sécurité des piétons il faudrait une bande piétonne matérialisée. Il y a également des stationnements anormaux et scandaleux. Il y a eu des verbalisations. Clohars a un policier municipal. Il fait l'ensemble des contrôles sur la commune y compris l'urbanisme. L'été, il y a 20 000 habitants sur la commune et le policier prend aussi des vacances. De fait un recrutement était nécessaire. Cela n'a pas été simple ! les cloharsiens n'étaient pas habitués à se faire contrôler. Le Maire a été l'objet de beaucoup de plaintes qui n'étaient pas recevables. L'agent a été l'objet de beaucoup d'agressivité et de menaces. Ce sont les locaux qui sont le plus réfractaires ! la gendarmerie n'intervient sur aucune verbalisation de stationnement. Il conseille même au Maire de recruter. L'an prochain, un autre recrutement est prévu. Pour le pin, les ST iront voir. Gérard COTTREL évoquera cette question avec le technicien du CG.</p>

Réunion de quartier de Doëlan

26 OCTOBRE 2013



	<p>Le Maire n'est pas satisfait de la fluidité de la circulation RG</p> <p>La double circulation ralentit les véhicules et le fait qu'il y ait cette double circulation avec les piétons les ralentit d'autant. Il ne faut pas faire de sens interdit sans aménagement conséquent.</p> <p>S'agissant du pin dont les racines déforment la route, un courrier a été envoyé au propriétaire. Nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour. On ne peut ouvrir la chaussée, il s'agit d'une départementale de toute façon. Par ailleurs, il semble que le propriétaire n'a pas respecté les distances.</p> <p>Les arbres peuvent être coupés par les particuliers sans autorisation spéciale.</p>
Sentiers côtiers entre la halle à marée et beg an tour. Il y a 10 ans on voyait très bien la mer et le port. Les prunelliers ont poussé et on ne voit pratiquement plus rien. Il faudrait les tailler : 1. 1.20m. à ce même endroit, il y a aussi de grandes flaques d'eau et on ne passe pas : il faudrait des petites saignées qui descendent vers la rivière pour évacuer l'eau	<p>Gérard COTTREL : Il ne faut pas trop réduire non plus.</p> <p>Les ST se rendront sur place.</p> <p>Les prunelliers ont une double fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger les chutes - Protéger les éboulements de la falaise <p>Mais effectivement, on peut les réduire et faire des saignées.</p> <p>Le Maire précise que rien n'interdit aux gens de passer un petit coup de binette si c'est nécessaire parce que c'est impossible que toute la commune soit impeccable au même moment.</p> <p>Les prunelliers ont été taillés.</p>
Village de kerjoseph : un homme a échappé de justesse à 2 collisions. La signalisation kerjoseph a disparu. Ne peut-on rien faire pour ralentir la circulation : le monsieur est âgé...	<p>Les ST iront sur place. Le souci c'est qu'une fois les panneaux mis, les gens trouvent ensuite que les conducteurs ne respectent pas la vitesse autorisée et demandent des aménagements !</p> <p>La signalisation est en place</p>
Sécurité à Kerviglouse	<p>Ce qui va être fait : un traçage de Ligne blanche ; une modification de l'éclairage et faire tailler une haie.</p> <p>La ligne blanche est en place.</p>
Rue de la fontaine c'est une toute petite rue en sens unique et on continue malgré qu'il n'y ait plus de travaux à l'usine à prendre le sens interdit Il n'y a plus de camions poubelle qui passent	<p>Le contenant a été déplacé en bas de l'usine suite à une demande de réunion de quartier</p> <p>Beaucoup de personnes sont obligés de faire 300/400mètres pour aller déposer leurs poubelles. La COCOPAQ a acheté un camion plus petit pour des endroits plus étroits. Alors peut être que lorsque la pesée embarquée se fera si elle se fait, il faudra se poser la question.</p> <p>Pour le sens interdit, ce n'est pas normal. Le Maire n'a pas le pouvoir de faire quoi que ce soit...</p> <p>Il y a eu un jugement et la propriétaire a été malheureusement confortée dans sa décision. Le refus de DP a été annulé par le TA.</p>
Stationnement à port blanc : pollution visuelle Au niveau du calvaire de Kercorn	<p>Les ST iront sur place voir si la pose d'un caillou n'est pas possible</p> <p>Lionel RUNAVOT est allé sur place et n'a jamais vu de voitures à cet endroit. La pose d'un caillou empêche les engins agricoles de passer.</p>
Toilettes du port de Doëlan RD sont dans un état inacceptable	<p>Le Maire note qu'à chaque fois qu'il y est allé, c'était propre. Une personne a été recrutée 6 mois pour cela.</p> <p>A voir avec les services.</p> <p>Cet été une personne faisait l'entretien. Le conseil des sages exerce également une veille. Cela ne veut pas dire qu'elles sont propres 24h/24h. il peut arriver exceptionnellement qu'elles soient sales mais les conclusions sont que ces toilettes sont bien entretenues</p>
passage du phare : est-il possible de voir à cette occasion l'élagage des tilleuls car cela n'a pas été fait dans les règles de l'art	<p>Gérard COTTREL contactera M GENTIL (phares et balises) pour le chemin du phare et les tilleuls</p>
Rue de coat bihan : il y a un énorme nid de poule à combler	C'est fait
Végétations à réduire au niveau du lavoir car quand on descend du port RD + haie de l'autre côté de la route quand on vient de Doëlan	C'est fait
Depuis longtemps, poubelle avec entourage de bois est réclamée à l'entrée du bois d'amour au Balinou anse de Querrien : après chaque	<p>A voir avec les services. C'est facile de poser une poubelle mais il faut pouvoir assurer le service ensuite</p>

Réunion de quartier de Doëlan

26 OCTOBRE 2013



tempête, il y a plein de débris mais il n'y a pas de poubelles. Déjà été fait au pont.	
Végétation plage de port stancou : il faudrait la nettoyer	ST
Rue de la fontaine : un lampadaire est en deuil : la lumière a été atténuée. 14 rue de la fontaine	Les ST iront voir aucune autorisation n'a été donnée pour poser les cubes de béton dans la rue.
Numérique : Doëlan est un des endroits les moins bien desservis sur la COCOPAQ en 2013, la COCOPAQ va faire des investissements et sera un des endroits les mieux desservis de la commune 10MG prévus en 2013	
La convention passée avec les propriétaires des terrasses y a-t-il une date butoir pour que les quais soient débarrassés	Ils ont l'impression d'être lésés par rapport aux autres commerçants qui peuvent les laisser toute l'année. Ils doivent enlever leurs terrasses pendant une période l'hiver pour prévenir tout danger en cas de gros temps l'hiver.

2- Questions 2013

QUESTIONS POSEES	REPONSES APORTEES
Réflexion concernant la rue de la Fontaine. Si l'é étroitesse de la rue pose problème et que la décision a été perdue : il reste l'expropriation	On ne peut procéder à une expropriation car il n'y a pas de danger. C'était une des motivations de notre mémoire, le TA a considéré qu'il y avait suffisamment d'emprise et donc pas de danger.
ADSL sur Kerviglouse	Un schéma a été établi. Ce ne sera pas de la fibre optique. La fibre sera développée mais petit à petit. Les zones prioritaires sont les Zones Artisanales. Une autre technologie 10 fois supérieure à l'ADSL mais inférieure à la fibre optique est envisagée sur ce secteur. La vitesse est de 10 mo. Les travaux sont prévus en 2014. La fibre optique n'arrivera pas avant 10 ans et quand elle sera déployée elle ne le sera sans doute pas partout au même moment. Si on prenait la fibre optique, on renoncrait pendant toute cette période à cette technologie avec le répartiteur. La COCOPAQ rappellera la personne pour vérifier que Kerviglouse est bien compris dans la zone déployée.
DCE : Le chemin du phare Le chemin était obstrué aujourd'hui par un arbre tombé avec la tempête devant la barrière en bas.	Ce dossier a pris du temps. La maison du phare a un bail avec au Comité d'Entreprise des phares et balises. Le chemin qui y mène est au phare et balises. Le CE est responsable de l'entretien : il avait fermé l'accès. La commune a réussi à obtenir un accord pour le passage. En contrepartie : l'entretien est réalisé par les services et 2 places de stationnement ont été réservées pour les locataires de la maison. Il y a un dénivelé qui interdit la circulation vers le phare. L'accès au chemin était libre cette semaine. Une convention est en projet fin que lorsque'il y a des travaux d'entretien à réaliser, des véhicules aient l'autorisation de stationner devant le portail, uniquement le temps nécessaire. Les autres usagers de la maison auront 2 places de stationnement marquées plus loin.
Digue : serait-il possible d'avoir un croquis des travaux ? où peut-il être vu ? le budget est-il bouclé ? Le béton d'aujourd'hui n'est pas de même qualité que celui	Il y a un article dans le Kloar info. actuellement, le bout de la digue est en béton. Il y a des perturbations, il faut la renforcer. La société ARCADIS a établi 3 scénarii : c'est le plus pérenne qui a été retenu. Le système retenu est une ceinture de béton : un

Réunion de quartier de Doëlan

26 OCTOBRE 2013



<p>d'hier il serait mieux de récupérer les moellons. La qualité de l'acier est essentielle pour la bonne tenue des ouvrages.</p> <p>La vedette SNSM n'ouvrirait-elle pas d'autres portes pour financer les travaux ?</p>	<p>coffrage sur le bout de la digue avec un ferrailage et la reprise des barbacanes pour évacuer l'eau. L'amiral Leize a confirmé que le béton était utilisé dans les autres ports. C'est selon lui le système le plus solide qui pouvait être envisagé. S'il faut relancer toute la machine administrative pour refaire le dossier en exigeant des moellons, cela coûtera très cher et surtout retardera encore les travaux envisagés.</p> <p>Par ailleurs depuis 2001, la commune met de plus en plus d'argent. La tendance s'inverse depuis 3 ans pour tenter de retrouver l'équilibre. Les travaux aujourd'hui sont estimés à un demi-million d'€ pour 25 mètres environ ! Au vu de ce montant, le Maire a attendu et demandé l'inscription de ce projet au contrat de territoire. Les usagers du port vont devoir financer 180 000€, le reste étant financé par les contribuables par le biais d'une subvention du budget général de la commune et des fonds publics départementaux. Si nous mettons en place des procédures plus coûteuses, chacun sera amené à contribuer davantage. La pérennisation des ports pose souci pour tous les autres maires. Pourquoi Doëlan seul aidé par le Conseil général? Ce dossier a été plaidé par le biais de la pêche professionnelle et la liaison touristique avec Groix. C'est ces 2 éléments qui ont permis l'inscription au contrat de territoire pour Doëlan à l'exclusion des autres ports. La DDTM n'assiste plus les communes. Par contre, la DDTM avait rédigé le Dossier de consultation des entreprises pour recruter le Bureau d'Etudes (ARCADIS) qui a réalisé le diagnostic.</p> <p>En matière de subventions, il y a eu des versements du FEDER (fonds européens), du CG à hauteur de 30% ainsi que de la région jusqu'en 2007. Mais chacun a redéfini ses compétences et désormais, CG et Région en financent plus les ports à gestion communale.</p>
<p>Il faudrait un panneau d'interdiction de stationner à la sortie de la rue de Keruster direction Kercorn les gens stationnent même en sens inverse. 2 plots ont été cassés.</p>	<p>La difficulté est de mettre des panneaux là où on n'a pas à en mettre. Il est interdit de stationner sur les trottoirs. Il vaut mieux mettre en place un autre dispositif : poteau ou bande jaune...</p> <p>Les ST iront sur place.</p>
<p>Stationnement RD de Doëlan et accès à la rue Talcoat stationnement verbalisé à Doëlan et non sur le trottoir devant la mairie...</p>	<p>Il y a désormais 2 poteaux qui assurent la visibilité au stop, devant la mairie. Nous sommes ennuyés par rapport au stationnement sur le trottoir. Il n'y a pas d'accès proches en venant de Quimperlé. Il faudrait casser le trottoir, faire des places mais du coup, les véhicules resteraient longtemps. Les véhicules verbalisés sont ceux qui restent trop longtemps.</p> <p>Le stationnement sur Doëlan a fait l'objet d'une réflexion. La zone bleue du parking de la coopérative va être supprimée pour moitié et la zone bleue sera appliquée sur le port.</p> <p>Le marquage au sol se fait quand il fait beau et quand l'entreprise passe sur la commune</p>
<p>Programme de curage des fossés ? est-il établi ?</p>	<p>Il n'y pas de plan mais le curage est prévu chaque année sur toute la commune. Mais le tour avance moins vite car le chauffeur du tracto-pelle est à mi-temps. Il a démarré à Lanmeur. Il faut 3 personnes à temps plein.</p>
<p>A Doëlan RG surroit dans le dos sur le côté droit ne peut-on pas rogner quelques centimètres au pied de talus pour favoriser la circulation des piétons et inscrire une bande jaune</p>	<p>Yannick PERON est allé sur place ce matin : une réflexion pourrait être menée. Jacques ALLIX était allé sur place il y a 3 ans et il avait conclu à l'impossibilité de la faire..</p> <p>Il faut réexaminer ce point.</p>
<p>Divagation des chiens et danger : 2 mains courantes ont été déposées en gendarmerie. Il s'agit de chiens avec leur propriétaire mais non tenus en laisse.</p>	<p>Le Maire n'a pas été saisi de cette question cet été. Le policier municipal est formé pour récupérer les chiens. Il y a un chenil aux ST pour accueillir les animaux en divagation.</p> <p>Lorsque des chiens posent problème, le Maire invite les personnes à écrire pour que les propriétaires soient rappelés à l'ordre.</p>
<p>Pourquoi il n'y a pas de croix jaune devant le Suroit ?</p>	<p>Il y a une croix jaune devant le Rive gauche car l'interdiction de stationner n'était pas respectée. Devant le Suroit, l'ancien propriétaire mettait un tonneau pour empêcher le stationnement.</p> <p>La terrasse du suroit n'est pas délimitée au sol.</p> <p>Lorsqu'il n'y a pas de problème, il n'y a pas de raison de marquer le sol, d'autant plus que ce n'est pas esthétique.</p>

Réunion de quartier de Doëlan

26 OCTOBRE 2013



Parking Brozen-Favereau : l'état des poubelles est déplorable. Il faudrait des caches contenants. L'entretien pose problème.	Anne MARECHAL et les services sont allés sur place. Un entourage bois à droite de l'abri bus va être réalisé. Les mauvaises herbes ont été enlevées il y a 15 jours.
Circulation RD : les gens roulent vite : un marquage à 30km/H pourrait-il être fait ? les cyclistes sont mal protégés.	Ce problème est récurrent et partout sur la commune. Le plan de circulation prévoyait de délester cette voie en essayant de faire un cheminement piéton par la vallée du Sénéchal. On avait également évoqué une déviation. Actuellement nous sommes plutôt sur les aménagements. On ne peut mettre une zone 30 si les aménagements n'ont pas été prévus. Une zone 30 va être créée au Pouldu et une autre au Bourg. Mais sur cette route, cela n'est pas encore à l'ordre du jour. Elle fera l'objet d'études dans le futur. Les aménagements permettent à tous de mieux vivre la ville.
Réception des téléphones portables : où en est l'installation de l'antenne qui était prévue ? l'amer du Pencleu avait été évoqué.	Nous sommes disposés à proposer l'amer du Pencleu. Le conseil des sages a rendu un avis positif mais ce sont les opérateurs qui décident. A Bellangenet, on ne reçoit pas SFR et ils ne sont pas intervenus. Nous avons été obligés de quitter l'opérateur et malgré cela, ils n'ont rien fait... il faut également que les citoyens se fassent entendre et écrivent aussi. Le Maire va écrire aux opérateurs pour les solliciter.
Mme Le Guen : Problème pour réparer la toiture du fait des poteaux électriques et téléphone qui gênent	Un contact sera pris pour tenter d'aider la personne dans ce dossier Les travaux d'enfouissement sont réalisés uniquement dans le cadre de travaux qui créent l'opportunité. C'est le syndicat départemental d'électricité qui décide d'enfuir ou non et il faut un intérêt public.
Le Panneau Kerviglose n'est toujours pas posé	Il a normalement été posé : il n'y a pas d'explication !
Entretien du chemin côtier sauf que derrière la maison de Mme Groult : vraie difficulté lorsque le temps est à la pluie	Les ST se rendront sur place
Séparation de trafic avec une ligne intermédiaire près de la chapelle serait la bienvenue	Elle sera mise en oeuvre
Kerangoff et Begaroz : beaucoup de gros nids de poule le chemin est devenu impraticable sillons de 30cm de profondeur toutes les EP de Kerangoff sont dirigées vers le lavoir	Il faut une intervention plus conséquente. Sur la partie pluviale, Jacques ALLIX et le Maire se sont rendus à 2 reprises sur place. Il n'y a pas que l'eau du village mais également l'eau des champs... L'évacuation pose problème car l'exutoire est chez un privé. La seule solution est le remblai régulier.
Cale Tabarly bas du mur désordres qu'il est temps de réparer car le mur risque de s'écrouler (en haut de la cale)	Cela peut être fait en interne ou intégré au marché qui va être lancé. Ce sera vu en commission des affaires maritimes
Circulation RG : les gens regardent la vue et ne sont plus attentifs l'été et hors saison, les gens roulent très vite	Le Maire a le sentiment que la RG est préservée des excès de vitesse au moins en saison. Le passage piéton avait été peint en noir pour les besoins de la série doc martin. Un RV sur place sera fait.
A quelle date le gérant du RG doit-il démonter sa terrasse ? Les parois de verre restent également ? Il faudrait que les terrasses soient délimitées au sol avec le cheminement piéton.	Quand les tarifs ont été revus, les restaurateurs ont manifesté leur mécontentement. Ils ont alors demandé à pouvoir mettre leurs terrasses toute l'année comme les autres, sauf si le chef de port demande l'enlèvement en cas de danger. Il n'y a pas de date qui impose leur enlèvement. C'est le cas rue des grands sables également. Les terrasses ont été autorisées avec l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Il faut que les activités se vivent en équilibre sans ostracisme. Le Maire n'est pas choqué par ces installations que l'on trouve sur d'autres ports.